

Voici mon interpellation à Monsieur Christos Doulkeridis, Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), **concernant la spécificité des jeunes francophones Bruxellois face à l'apprentissage linguistique.**

Février 2013 - COCOF

Lorsque l'on considère les chiffres de l'Eurobaromètre Langues 2012, on peut y lire que 7% des jeunes wallons (15-24 ans) ont appris le néerlandais, et que l'anglais est suffisamment maîtrisé dans une conversation courante pour 30% de ceux-ci. Si l'on compare avec les jeunes flamands, on constate la connaissance du français pour 66% et celle de l'anglais pour 81% d'entre eux.

Si l'on considère que la connaissance de la deuxième langue nationale ainsi que celle, chaque jour de plus en plus prépondérante, de l'anglais font défaut à de trop nombreux jeunes Bruxellois francophones, on ne peut que se questionner sur les plans à mettre en place, les modifications à apporter à l'enseignement en matière linguistique au système que l'on connaît actuellement en Communauté française.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de mettre en place un test de langue pour clôturer la 2^{ème} année secondaire des petits francophones, tant en Région bruxelloise qu'en Région wallonne. On peut s'en féliciter, mais on devrait également aller plus loin. Quel est le message pour le jeune Bruxellois (lui-même suivant 3 heures par semaine de néerlandais à partir de la 3^{ème} primaire, puis 5 heures à partir de la 5^{ème} primaire) qui sait que cette mesure visant à tester la connaissance du néerlandais à la fin de la 2^{ème} année secondaire est également destinée à des jeunes ne suivant que 2 heures de néerlandais par semaine à partir de la 4^{ème} primaire ?

On peut se demander s'il s'agit du moyen adéquat pour motiver le jeune bruxellois à apprendre le néerlandais dans un premier temps, mais ensuite également l'anglais et encore d'autres langues de son choix.

Force est de constater que les réalités vécues sur le marché de l'emploi par exemple sont bien

différentes selon que l'on vit en Région wallonne ou en Région bruxelloise. Ainsi alors que connaître le néerlandais et l'anglais est utile pour un jeune Wallon, ces connaissances sont fondamentales et essentielles pour un jeune Bruxellois. Les élèves bruxellois ont des besoins spécifiques. Il est indispensable de ne pas négliger ces aspects, d'en avoir conscience et d'agir en conséquence. Les efforts consentis par les élèves mais également par les enseignants doivent être pris en compte et félicités.

Dans la mesure où les Bruxellois sont mieux placés que quiconque pour pouvoir évaluer les réalités rencontrées (notamment concernant le taux de chômage) et les mesures à adopter, il appartient au Ministre de prendre en charge les aspects liés à ses compétences. J'aimerais dès lors, Monsieur le Ministre, que vous m'apportiez vos réponses aux questions suivantes :

- Des contacts bilatéraux ont-ils été entrepris avec la Ministre de l'Enseignement de la Communauté française, au sujet de ce test, voire concernant d'autres moyens visant à promouvoir l'apprentissage des langues, quand on sait combien la connaissance d'au moins 3 langues constitue autant de clés permettant au jeune de trouver un emploi qui lui corresponde, spécifiquement à Bruxelles, capitale nationale et internationale ;
- Dans quelle mesure le test proposé par la Ministre de la Communauté française pourrait-il être adapté aux élèves étudiant à Bruxelles, permettant ainsi de prendre en compte l'avance de ceux-ci en la matière ?
- Existe-t-il des expériences visant à confronter le jeune bruxellois à la deuxième langue nationale et à l'anglais, avant la 3^{ème} année primaire ? Si c'est le cas, ont-elles été évaluées et quels en sont les résultats ?
- Comme c'est déjà le cas à Uccle à l'école du Homborch, d'autres projets d'immersion linguistique ont-ils été développés dans l'enseignement francophone bruxellois dans certaines écoles, pour des cours spécifiques ou dans un cadre particulier (voyage scolaire annuel, exposés culturels, etc.) ? Si oui, sous quelle forme ?
- Quelles mesures avez-vous prises pour favoriser l'apprentissage des langues dans les organismes relevant de vos compétences et en particulier le CERIA ?

Je vous remercie pour vos réponses.